



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 MARS 2017

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Secrétaire

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Richard JEANMONOD, Membre du Bureau

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Pierre-Alain GAUD, Véronique ÖZAZMAN, Nathalie RUEGGER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Alexandra SAAS

M. Mario RODRIGUEZ

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : *(modifié)*

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Sports du 2 mars**

- b) Sécurité, prévention et communication du 6 mars
- c) Aménagement et grands projets du 13 mars
- d) Economie et finances du 16 mars
- e) Infrastructures et environnement du 20 mars

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 70-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la mise à jour du Plan directeur communal
- b) D 71-2017 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'000.- en vue de la refonte du site Internet communal
- c) D 72-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 707'000.- pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers
- d) D 73-2017 P : Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines.

B. Motion

- a) M 07-2017 P : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Pierre Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce une proposition de modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout de la motion M 07-2017 P : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales, motion déposée par le PLR et cosignée par le MCG et une partie du PDC. Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à cette proposition.

M. Tinguely demande pourquoi cette motion arrive maintenant, au début du Conseil municipal, sans être passée par le Bureau. Ils n'ont donc pas pu en discuter dans leurs caucus respectifs. Or, habituellement, lorsque le Conseil administratif arrive avec un document de dernière minute on lui reproche de ne pas faire les choses dans les règles. Et lorsque les Verts déposent des motions au dernier moment, il leur est toujours dit qu'il faut passer par le Bureau. Quelle est donc l'urgence qui nécessite qu'ils modifient l'ordre du jour ?

M. Righetti, motionnaire, rappelle à M. Tinguely qu'une motion peut être déposée avant le Bureau. Elle n'est pas obligée de passer par le Bureau et peut être déposée directement le soir du Conseil municipal, voire quelques jours avant. A partir de ce moment-là, la question leur est posée de savoir s'ils acceptent de la porter à l'ordre du jour. Ils sont libres de ne pas accepter cette proposition.

La remarque de **M. Tinguely** portait surtout sur le fait que lorsque son groupe politique dépose des motions au dernier moment, on leur dit qu'il faut passer par le Bureau et que ce n'est pas la manière de faire. Il a donc l'impression que la règle ne s'applique pas à tout le monde, d'où son interrogation.

M. Righetti avoue ne pas se souvenir du fait.

M. Favre fait remarquer que cela n'empêchera pas n'importe quel groupe ou quelle personne de discuter de cette motion lors d'un prochain caucus et de revenir dessus ensuite. Ils gagnent ainsi du temps.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** fait voter cette modification de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal accepte par 17 voix pour, 1 refus et 3 abstentions, de porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance.

A l'issue de ce vote, avant de débiter avec l'ordre du jour, **le Président** excuse les absences de Mme Saas et M. Rodriguez et annonce que M. Gaud et Mme Monbaron rejoindront la séance avec un peu de retard.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 1 abstention, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 30 mars 2017 et s'achèvera le 8 mai 2017.

2.2. 40^{ème} édition de la Course 'A Travers le Coteau' de Bernex

Le Président rappelle que la 40^{ème} édition de la course 'A Travers le Coteau' de Bernex aura lieu le samedi 29 avril 2017. Il encourage ceux qui ne s'y sont pas encore inscrits à le faire, afin de participer à la course des élus.

2.3. Voyage du Conseil municipal

Le Président annonce qu'il leur parlera plus longuement du voyage du Conseil municipal sous les divers, afin de réserver une partie un peu plus agréable pour la fin de leur séance.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

M. Durand donne lecture des communications que lui a transmises Mme Monbaron en raison de son retard annoncé.

3.1. Stade des Cherpines

Le nouveau terrain synthétique a été homologué pour la 2^{ème} ligue Inter. La nouvelle carrière, quant à elle, a été réceptionnée, mise en service et mise à disposition du Poney Club.

3.2. Patinoire

Le démontage de la patinoire est maintenant complètement terminé ; il aura fallu deux semaines pour rendre la surface du terrain rouge intégralement accessible à nouveau.

3.3. Rugby

Le Club de Rugby de Plan-les-Ouates a organisé avec succès le match Suisse-Ukraine au stade des Cherpines, le dimanche 12 mars dernier, match que la Suisse a remporté en dominant largement les ukrainiens, puisqu'elle s'est imposée 54 à 18. Les suisses se sont ainsi assurés, de belle manière, leur maintien dans le Rugby Europe Trophy. Près de 2'000 personnes étaient présentes pour soutenir la Nati. Un travail conséquent a été réalisé par le club, puisqu'il n'a eu que 8 semaines pour tout organiser, alors que d'ordinaire les clubs disposent de plus d'une année. Ils relèvent également la présence nombreuse des bénévoles, principalement des parents, ainsi que des jeunes joueurs, qu'ils ont vu œuvrer avant, pendant et après le match. Ceux-ci ont été l'un des piliers de la réussite de cette manifestation et tout comme le club, ils les en félicitent chaleureusement.

3.4. Assemblées générales

L'assemblée générale du FC Plan-les-Ouates aura lieu le lundi 27 mars 2017 à 19H30, au restaurant des Cherpines, tandis que celle du Tennis club de Plan-les-Ouates se déroulera le 10 avril à 19H00, au club house du Tennis.

3.5. Incivilités

25 incivilités ont été recensées durant le mois de février 2017, dont :

13 cas de déchets, 4 cas de déprédations, dont deux abribus endommagés (des enquêtes sont en cours), 1 cas d'incendie à l'école du Vélodrome (feu de palettes), ainsi que 6 tags.

3.6. Sécurité

En matière de sécurité, la situation est relativement calme. Une présence active est maintenue sur la place des Aviateurs.

3.7. Cambriolages

6 cambriolages ont été perpétrés au mois de février 2017, contre 7 à la même époque en 2016.

3.8. Stagiaire de la police municipale

La nouvelle agente de la police municipale a été promue. Cette dernière a prêté serment ce mardi soir 21 mars 2017, raison pour laquelle Mme Monbaron arrivera en retard à ce Conseil municipal. La nouvelle agente prendra ses fonctions dans les prochains jours.

3.9. Vol à l'étalage

Un vol pour CHF 600.- de champagne a eu lieu à la COOP. Grâce à un habitant qui a remarqué trois individus louches et qui en a informé leurs agents, ceux-ci ont interpellé le trio et ont récupéré le butin. Les auteurs du délit ont été remis à la police cantonale.

3.10. Nouveaux horaires de la police municipale

Dès le 1er avril prochain, les agents de la police municipale travailleront tous les soirs de la semaine, soit :

Lundi-mardi-mercredi : de 07H00 à 22H00 (auparavant jusqu'à 19H00)

Jeudi et vendredi : de 07H00 à 24H00 (auparavant également jusqu'à 19H00)

Samedi : de 12H00 à 24H00 (du 1er avril au 31 octobre 2017) (auparavant de 16H30 à 24H00)

3.11. Cherpines

Etude de densification et des mesures de mobilité

L'étude sur la densification des Cherpines et les mesures de mobilité touche à sa fin et a été présentée, successivement, aux Conseils administratifs des deux Communes, puis aux commissions Aménagement des deux Communes. Une séance de restitution aux associations ayant participé aux ateliers s'est déroulée la semaine dernière. Une commission extraordinaire se déroulera le mardi 28 mars 2017, afin de discuter de la position que le Conseil administratif devra tenir sur ce sujet lors du COPIL (COMité de PILotage) Cherpines du 6 avril 2017, en présence des deux Conseillers d'Etat, MM. Hodgers et Barthassat.

Plan localisé de quartier du Rolliet

L'enquête publique du plan localisé de quartier sera ouverte début avril 2017 pour une durée d'un mois. Malgré les congés de Pâques, il n'y a pas de fêtes judiciaires pour ce type d'enquête publique.

Pièce D

Le cahier des charges de l'étude à mener a été transmis au bureau d'architecte qui devra préciser les possibilités d'accueil des infrastructures sportives sur le périmètre de la pièce D.

3.12. Plan directeur communal 2.0

La révision du plan directeur communal a débuté avec le bureau LMLV (Luc Malnati et Leonard Verest). Elle devrait se dérouler sur environ deux ans. Des ateliers avec la population seront proposés prochainement pour discuter de l'avenir de la Commune.

3.13. Les Sciens

Autorisation de construire

Les quatre immeubles de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) ont désormais été déposés en autorisation de construire. Quatre autres immeubles seront déposés à la fin de ce mois. Quant aux immeubles de la Commune, ils devraient être déposés pour le mois de juin 2017.

Immeuble de la Commune

Les avant-projets des bâtiments E et F, en pierre massive, ont été validés par le COPIL

Parking n° 2

L'avant-projet du parking n°2 (parking central) a également été validé.

Concours paysagiste

Le concours paysagiste pour l'étude de la plaque urbaine et la coulée verte touche à sa fin. Le lauréat sera choisi par le jury du concours le 31 mars prochain, lors d'une journée consacrée à la présentation des projets par les concurrents eux-mêmes.

A l'issue de la lecture des communications de Mme Monbaron, **M. Durand** annonce qu'il n'a, pour sa part, pas de communications à faire ce soir.

3.14. Sortie des 8P à Berne

M. Magnin informe que la première sortie des 8P à Berne aura lieu ce jeudi, soit le 23 mars 2017. Il remercie d'ores et déjà les conseillers municipaux qui se sont inscrits pour l'accompagnement de cette sortie et leur donne rendez-vous à 06H45 au chemin du Clos.

3.15. Accueil Familial de Jour Genève Sud-Ouest (AFJ-GSO)

M. Magnin annonce qu'ils ont reçu dernièrement les comptes de l'AFJ-GSO. Il explique que ces derniers sont passés, en 2016, de 7,85 accueillantes en plein (en regroupant toutes les heures), à 10,47.

3.16. Lancement de l'étude sur les IPE (Institutions de la Petite Enfance)

M. Magnin rappelle aux conseillers qui siègent dans les commissions concernées qu'ils ont pu lire dans les rapports et les procès-verbaux qu'ils conservent la meilleure façon de faire fonctionner les institutions de la petite enfance. Et pour s'assurer qu'ils sont dans le juste, ils ont lancé une petite étude qui sera présentée en commissions d'ici quelques mois.

3.17. Service de l'action sociale – Invitation de Sangiorgiu

Rapports qui seront traités en commission Concernant le Service de l'action sociale, **M. Magnin** annonce qu'ils ont reçu une invitation du Maire de Sangiorgiu pour participer à la Saint-Georges du 20 au 24 avril 2017. Le Conseil administratif in corpore ne pourra malheureusement pas y participer et s'en est d'ores et déjà excusé.

3.18.

M. Magnin informe qu'ils ont reçu les rapports de La Villa, de l'Insertion professionnelle, du Vélodrome et du Marais. Ces différents rapports seront traités en commission.

3.19. FASe

M. Magnin annonce que la FASe leur a également fait parvenir les rapports de ses tshm (travailleurs sociaux hors murs), ainsi que la nouvelle mouture pour la convention tripartite dont ils discuteront en commission.

3.20. Etude sur les appartements

M. Magnin informe qu'ils ont lancé une étude sur les appartements sur la Commune et ce à quoi ils devront répondre dans un proche avenir, avec un certain nombre de critères, étude qu'ils verront également en commission.

3.21. Ecole de Saconnex-d'Arve

M. Magnin annonce que l'école de Saconnex-d'Arve va être inaugurée dans sa nouvelle affectation le 7 avril 2017. Les conseillers municipaux y sont bien sûr conviés et ont dû recevoir une invitation par la poste

3.22. Appel à projet pour le café-restaurant de la Maison du Vélodrome

M. Magnin informe que l'appel à projet pour le café-restaurant de la Maison du Vélodrome est paru dans la presse. Ils attendent donc les retours.

3.23. La Villa – Formation CEMEA (Centre d’Entraînement aux Méthodes d’Education Active) pour les moniteurs de camps

M. Magnin annonce qu’à La Villa, aura lieu une formation pour les moniteurs de camps, dans le cadre du programme ‘En vacances dans mon quartier’. Ils se réjouissent de pouvoir utiliser La Villa dans ce cadre-là.

3.24. Action sociale – Film ‘Demain Genève’

M. Magnin informe que le Service de l’action sociale s’est penché sur la façon dont il pouvait collaborer à la réalisation du film ‘Demain Genève’. En collaboration avec le Service des espaces verts et Mme Muriel Etter, ils sont partie prenante de ce projet de film consacré à Genève, dans le même cadre que le film ‘Demain’ qu’un certain nombre d’entre eux ont pu voir.

3.25. Etude de l’OPI (Office de promotion des Industries et des technologies)

M. Magnin annonce qu’ils ont reçu dernièrement l’étude de l’OPI, étude qui émane des deux motions qui avaient été déposées. Cette dernière est actuellement traitée au niveau du Conseil administratif. Elle leur sera présentée en commission, afin de prévoir la mise en œuvre de ce rapport de l’OPI.

3.26. Rencontre avec le Maire d’Archamps en lien avec le Technopôle

M. Magnin informe qu’il a été sollicité par Archamps pour rencontrer le Maire de cette commune, en lien avec le Technopôle, projet sur les véhicules autonomes. Ils souhaiteraient établir des liens avec Plan-les-Ouates, ainsi que sa zone industrielle. Ils ont donc eu un premier rendez-vous. Ce sont des choses sur lesquelles ils reviendront en commission, pour autant que ce projet avance, car ce ne sont vraiment, pour l’instant, que des prises de contact.

3.27. Cérémonie des noces d’or

M. Magnin rappelle que la cérémonie des noces d’or aura lieu le 29 mars 2017. Les conseillers municipaux y sont conviés, certains s’y sont d’ailleurs inscrits. Qu’ils n’hésitent pas à confirmer ces inscriptions.

3.28. Spectacles passés

M. Magnin annoncent les spectacles passés :

- ‘Face à la lumière’, superbe spectacle qui a connu une belle fréquentation.
- ‘Adieu, papa !’, spectacle pour jeune public dans le cadre d’un partenariat avec ‘Couleurs d’enfance’, un festival qui a lieu sur Saint-Julien-en-genevois, Perly et Plan-les-Ouates. Ce fut la première édition de ce festival auquel ils sont très heureux d’avoir pu collaborer.

3.29. Week-end musical – 4 et 5 mars 2017

M. Magnin rappelle que le week-end musical a eu lieu les 4 et 5 mars 2017, avec la présence de 37 enfants et environ 130 spectateurs pour le concert final du dimanche

3.30. Partenariat avec le FIFDH (Festival International du Film sur les Droits Humains)

M. Magnin informe que le 15 mars 2017 à La Julienne, a eu lieu, dans le cadre du partenariat avec le FIFDH, la projection du film ‘The Good Postman’. 85 personnes étaient présentes. Cette projection a été suivie d’un débat. Cet événement a rencontré un joli succès.

3.31. La julienne

M. Magnin informe des autres événements qui se sont déroulés à La julienne :

- Le vernissage de l'exposition '*Au fil du Rhône*', ayant pour thématique les escaliers. Enormément de monde a assisté à ce vernissage. Il faut savoir que l'artiste qui a réalisé ce livre, Mme Marie-Josée Widmer, est une personne de Plan-les-Ouates. Cette exposition est toujours en cours et le livre en question peut y être acheté.
- La séance des partenaires, qui a eu lieu la veille de ce Conseil municipal, à savoir le lundi 20 mars 2017. A cette occasion, la salle Després était pleine à craquer. Ils ont pu aborder les différents points et exposer la philosophie pour la suite des activités de la Maison. Un retour leur sera fait prochainement sur cette séance des partenaires.
- La séance du Comité de pilotage qui s'est réuni le jeudi 16 mars 2017, dans le cadre duquel ils ont dû traiter 82 dossiers pour environ 71 partenaires, dans cette Maison dont le succès ne se dément pas. Des choix ont dû être faits puisqu'il n'y a, à présent, plus de créneaux horaires disponibles. Six partenaires se sont retirés et treize nouveaux ont émis le souhait d'intégrer les lieux. Une dizaine d'entre eux ont pu être validés.

3.32. Décorations des murs du parascolaire et du Trèfle Blanc

M. Magnin annonce que les projets de décoration des murs du parascolaire et du Trèfle-Blanc avancent. Ils en parleront en commission très prochainement.

3.33. Spectacles, expositions et concerts à venir

M. Magnin informe des spectacles à venir :

- Le 29 mars 2017 '*Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie ?*', spectacle pour lequel il reste encore quelques places.
- Le concert de Melingo (musiques du Monde) le 7 avril 2017.
- Du théâtre d'improvisation dans le cadre du Festival '*Voix de fête*' le 22 mars 2017.
- Le 24 mars 2017, l'exposition et vernissage de Sébastien Sévino '*Les acrobates urbains*', un jeune étudiant qui a fait son travail de fin d'études sur le parkour (*Ndlr : le parkour inclut différents types de mouvements tels que courir, sauter, escalader, se balancer, rouler, ramper, et des techniques de franchissement d'obstacles spécifiques à la discipline. Le parkour est une activité physique visant à surmonter les obstacles de l'environnement de manière libre et efficace. Il s'agit à la fois d'un moyen de locomotion (aller d'un point A à un point B de manière efficace et sûre) et d'une méthode d'entraînement (franchir des obstacles afin de devenir plus fort, autant physiquement que mentalement).* Ces photographies peuvent déjà être vues dans le couloir de la Mairie.
- Le 5 avril 2017, le spectacle pour les 30 ans de Culture et rencontres pour lequel les conseillers municipaux doivent avoir reçu une invitation. Ils attendent passablement de monde à cet événement.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à d).

a) Sports du 2 mars (annexe a)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Sécurité, prévention et communication du 6 mars** (annexe b)

M. Veillet donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Aménagement et grands projets du 13 mars**

Cette commission ayant eu lieu à Confignon, il n'y a pas de lecture de rapport.

d) **Economie et finances du 16 mars** (annexe c)

En l'absence de M. Rodriguez, **M. Righetti, secrétaire ad interim**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

M. Gaud rejoint la séance à 20H30. (Ndlr : Le nombre des votants est dès lors de 22 personnes)

e) **Infrastructures et environnement du 20 mars** (annexe d)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 70-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la mise à jour du Plan directeur communal**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 70-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 février 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances. Si la première n'a pas encore préavisé, la seconde a, quant à elle, émis un préavis favorable à l'unanimité, lors de sa séance du 16 mars 2017.

En l'absence d'interventions, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 70-2017 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

b) **D 71-2017 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'000.- en vue de la refonte du site Internet communal.**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 71-2017 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 février 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Economie et finances, laquelle a émis un préavis favorable par 7 voix pour, 1 refus et 1abstention.

Comme il a déjà pu l'exprimer en commission Economie, **M. Righetti** a souhaité qu'il soit bien précisé aux services qu'il n'aimerait pas, en tout cas personnellement, qu'ils reviennent encore leur demander un crédit supplémentaire à ces CHF 47'000.-. Certes, la méthode utilisée en ce qui concerne les mandataires est tout à fait correcte, mais étant donné qu'elle n'implique pas d'audition, il pourrait encore y avoir, à son avis, des doutes sur certains éléments. A partir de là, il ne se fait aucun souci, mais voulait simplement le préciser à nouveau et dire qu'il ira également dans ce sens en commission des finances.

Afin de rassurer M. Righetti, **M. Veillet** explique qu'il connaît très bien les prestataires de services qui ont été sélectionnés. Il travaille avec eux actuellement et leur a reparlé de ce dépassement de budget. Ces derniers lui ont assuré qu'il était clair et net qu'ils s'en tiendraient au budget, dans tous les cas.

M. Righetti n'en doute pas du tout. La seule problématique qu'il soulève est le fait que, dans ce cadre de mandat, il n'y a pas d'audition. Telle est la pratique. De ce fait, il peut subsister des doutes sur certains éléments. Maintenant, s'ils veulent travailler avec ce montant budgétaire qui leur est alloué, garantissant qu'il ne sera pas dépassé, il n'a aucun problème avec cela. Il tenait seulement à le préciser, afin qu'ils ne viennent pas leur demander une nouvelle rallonge de CHF 10'000.- ou CHF 15'000.-. Ceci dit, il n'a aucun doute sur le travail de ce mandataire.

Comme il a déjà pu le dire, **M. Tinguely** rappelle qu'ils parlent de CHF 47'000.-. C'est un tout petit montant et normalement les compétences du Conseil administratif sont libres jusqu'à CHF 100'000.-. Il pense que cela ne vaut pas la peine qu'ils s'éternisent sur ce débat et qu'il faut qu'ils aillent de l'avant.

M. Rieben observe que CHF 47'000.- est une toute petite somme pour le parti des Verts.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 71-2017 R, par 19 voix pour, 1 refus et 2 abstentions.

c) **D 72-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 707'000.- pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 72-2017 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 février 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures et environnement qui a émis un préavis défavorable par 8 refus et 2 abstentions, puis en commission Economie et finances qui a décidé de ne pas préavisier cette délibération et de la renvoyer à une prochaine séance.

M. Durand explique qu'ils ont eu des discussions la veille au soir suite au vote de la commission Infrastructures pour savoir s'il fallait maintenir cette délibération qui n'avait pas été formellement préavisée par la commission des finances, en attente d'explications techniques. Il avoue que le sentiment général qui prévalait en commission des finances était défavorable, raison pour laquelle la commission, hier soir, a tout de même souhaité présenter cette délibération, afin qu'elle soit votée. Ainsi l'affaire serait 'régulée' pour ce projet qui, d'avis d'une grande partie des membres, est trop onéreux.

M. Rochetin ayant assisté aux deux commissions finances et présidant la commission Infrastructures, explique qu'il y avait un certain refroidissement de la part des finances quant à ce projet. La veille au soir, en commission Infrastructures, ils ont demandé au Conseil administratif de réétudier cela, tout en félicitant les services de la bonne présentation qui avait été faite. Il est clair que le sujet est important et qu'ils ne vont pas l'oublier. Apparemment, ce projet-là ne répond pas à la demande, les coûts étant trop élevés. Cependant, le sujet étant ce qu'il est, s'il n'y a pas d'opposition de la part des membres du Conseil municipal, l'idée serait de supprimer ce projet-ci pour revenir avec un autre.

M. Righetti explique que lors de la commission des finances, s'ils ont trouvé ce projet sûrement très bien fait et très intelligent, ils l'ont aussi trouvé très cher. A partir de ce moment-là, il s'est permis de proposer d'attendre la position de la commission Infrastructures à laquelle il a assisté la veille au soir, juste pour ce sujet. Ils se sont rendu compte, effectivement, qu'il y avait une pertinence dans ce projet et pour en avoir déjà débattu avec d'autres collègues du Conseil municipal, il est convaincu qu'il faut faire quelque chose, mais pas à ce prix-là. C'est pour cela que, suite au vote du Conseil municipal, et là il adhère aux propos de M. Rochetin, il pense qu'un projet différent pourrait leur être présenté dans les mois à venir.

M. Monnerat annonce que son groupe refusera de voter ce projet et que, personnellement, il s'opposera à tout projet qui ne prendra pas en compte la route de Saint-Julien. Il n'a pas envie qu'ils reviennent avec un nouveau projet sur la promenade tordue, sachant qu'il y a des possibilités sur la route de Saint-Julien, ce que le Conseil administratif semble de pas vouloir entendre.

M. Farinelli avoue avoir été surpris en voyant le résultat du vote de la veille, mais en avoir compris les raisons, qu'il partage. Il souhaiterait, qu'effectivement, des solutions soient rapidement trouvées, prioritairement pour le passage du chemin de Vers, car c'est là un vrai souci ; d'un côté, il y a des feux et de l'autre côté, l'idée de faire un seuil pourrait être une solution. Il espère que cela peut se faire assez rapidement, parce que c'est un problème. Mais il y a effectivement des soucis plus globaux et il est vrai qu'il serait intéressant d'avoir un budget pour un axe continu entre le Bachet et la promenade tordue. Il ne partage toutefois pas forcément l'avis de M. Monnerat, car s'ils prennent en compte la route de Saint-Julien, il faudrait que ce soit vraiment tout le long de cette dernière, de façon continue. Mais ce serait une bonne chose d'étudier des axes réfléchis, dans un contexte plus global. De plus, s'ils s'occupent de la route de Saint-Julien, il aimerait bien qu'ils trouvent également des solutions pour la traversée du Mail, du côté de la Migros.

M. Durand explique que l'intention du Conseil administratif est effectivement plutôt de travailler sur le carrefour du chemin de Vers parce qu'il y a là un vrai problème. En effet, pour l'instant les vélos sont amenés à emprunter le passage piéton ce qui n'est pas normal. Par contre, il y a assez peu d'espoir de travailler sur la promenade tordue en tant que telle. Il va regarder le prix du mètre linéaire, mais sans faire de grosses études, il craint qu'il n'y ait pas de possibilités qui soient à des coûts raisonnables. D'une part, parce que la promenade est longue et qu'il faut quasiment tout refaire et d'autre part, pour des raisons techniques dont les explications ont été données la veille en commission Infrastructures (il n'y a pas la possibilité d'élargir simplement le cheminement existant parce qu'il n'y a plus de plots et qu'ils ne trouvent plus la matière première pour l'élargir). Il est donc peu probable que cela puisse se faire. Il reviendra de toute façon en commission Infrastructures pour redonner ces indications. Ceci dit, pour rebondir sur l'intervention de M. Monnerat, certes, la question se pose, bien sûr, de la requalification de la route de Saint-Julien (qui est un serpent de mer de leur Commune depuis déjà un certain nombre d'années, pour ne pas dire plus). Or, il leur rappelle qu'à l'heure actuelle il s'agit d'une route cantonale qui dépend de deux Départements différents, puisqu'il s'agit d'aménagement du territoire et de mobilité. Ce n'est donc pas simple et Dieu sait s'ils ont essayé. Comme il l'a dit en commission Infrastructures, la seule opportunité viendra peut-être de l'opposition que la Commune a formulé contre le projet de tram. Non pas parce qu'ils sont contre le tram, mais simplement pour préserver leurs droits fonciers. Une des possibilités de réponse qu'ils ont suggérées dans le mémoire rédigé par leur avocat s'agissant la route de Base, est de faire un échange de domanialité ; c'est-à-dire de transférer la propriété de la route de Base au Canton, parce qu'à l'heure actuelle cette dernière est une route communale et de faire pareil dans l'autre sens pour la route de Saint-Julien ; c'est-à-dire de faire en sorte qu'elle devienne une route communale. A ce moment-là, ils auraient les bras un peu plus libres pour

faire une étude d'aménagement. Mais comme il l'a également déjà dit en commission, ce ne serait pas une étude d'aménagement pour les pistes cyclables. Il s'agirait d'une étude d'aménagement 'de façade à façade', qui traiterait la totalité du périmètre, dans la largeur et évidemment dans la longueur et qui ne s'arrêterait pas juste au petit carrefour du chemin de Vers, mais qui irait jusqu'à la Migros, voire même un peu plus loin. C'est donc sur ces deux axes qu'ils vont travailler, avec un axe rapide qui partira du carrefour du chemin de Vers et un axe qui sera un peu plus long, mais qui ne dépend pas d'eux, s'agissant de la route de Saint-Julien.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse ce projet de délibération D 72-2017 R par 20 refus et 2 abstentions.

d) **D 73-2017 P : Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 73-2017 P (annexe 4). Cette dernière est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand précise que ce n'est pas son dossier, mais explique que la commune de Plan-les-Ouates a la chance de pouvoir se prononcer sur ce plan directeur de zone industrielle qui se trouve quasiment dans sa totalité sur le territoire de la commune de Confignon. Seuls quelques mètres empiètent, pour des raisons un peu surprenantes (mais tant mieux pour eux), sur la route de Base, qui relève de leur domanialité, raison pour laquelle le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet de plan directeur de zone industrielle. Ils ont vu dans les 'décide' qu'un certain nombre de réserves a été formulé et appelle de ses vœux (il pense que ses collègues sont en accord avec lui), pour que cela soit renvoyé en commissions. Ils ont le temps de le faire car ils sont soumis à des délais, certes, mais ont demandé un report de délai pour que les conseillers municipaux puissent simplement bien instruire cette délibération. Il estime qu'il serait de bon aloi de rajouter une réserve sur les questions de mobilité, sachant qu'ils font le forcing pour avoir des taux de stationnement très faibles sur leur PLQ (Plan Localisé de Quartier) du Rolliet, qu'ils font du forcing également pour que les questions de mobilité soient traitées de manière plus correcte sur le reste du périmètre d'habitations, tandis que la zone industrielle est toujours oubliée, zone qui pourtant génère énormément de trafic (ils le voient bien dans la Ziplo), aussi bien pour les travailleurs qui s'y rendent que pour les entreprises qui y déroulent leurs activités. Il pense donc qu'il y a, là aussi, quelque chose à creuser et peut-être faudrait-il compléter le projet de délibération qui leur est soumis. Le Conseil administratif les invite donc à renvoyer ce projet en commission Aménagement pour qu'une étude plus approfondie de ces questions-là soit faite.

Le Président annonce que le Bureau du 7 mars 2017 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

M. Jeanmonod ne comprend pas pourquoi il faudrait le renvoyer en commission Economie, sachant qu'il n'y a pas de financement.

M. Durand confirme qu'il n'y a effectivement pas d'enjeu financier particulier sur ce plan de zone.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commission Aménagement uniquement.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 73-2017 P en commission Aménagement et grands projets, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Motion

a) M 07-2017 : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

Le Président demande au secrétaire ad interim de donner lecture de cette motion M 07-2017 (annexe 5).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 21 voix pour et 1 abstention.

M. Righetti estime que l'exposé des motifs est beaucoup plus clair par l'image que par la parole. C'est pour cela qu'ils se sont permis de ne pas utiliser la langue habituelle, mais plutôt l'image pour leur montrer, effectivement, les incivilités qu'ils trouvent sur la Commune. Il demande donc à ce que les photos prises soient projetées à l'écran, ce qui leur permettra de mieux se rendre compte de la situation.

M. Tinguely s'interroge quant à la provenance de ces photos, parce que ce sont des photos de pratiquement toutes les déchetteries de la Commune, sans exception et que ce sont toujours des photos prises lorsqu'elles sont dans des conditions extrêmement mauvaises. Il a plutôt l'impression que ce sont des photos qui viennent directement de l'administration communale et qui ont été prises par des employés de la Commune. Il imagine, en effet, assez mal les citoyens de la Commune ou leurs chers conseillers municipaux prendre en photo les déchetteries. Il se demande donc quel est le crédit photo de ces images.

M. Righetti lui répond que ces photos viennent d'un peu de partout et qu'il y a également des photos personnelles dans le lot. Il ne voit donc pas de souci particulier et fait remarquer à M. Tinguely qu'il est bien de prendre des photos quand il y a des problèmes comme cela, parce qu'évidemment, lorsqu'il n'y en a pas, l'on n'en prend pas. De plus, il ne sait pas si, éventuellement, même en utilisant des photos d'ailleurs, un copyright est versé dans ce genre de situation. Si c'est cela le problème que M. Tinguely rencontre sur cette motion, parce qu'ils ne l'ont pas présentée au Bureau, c'est un peu mince.

M. Tinguely lui répond que son but n'était pas là. Ceci dit, il n'a pas vraiment été répondu à sa question. Si ces photos viennent en partie de l'administration communale, il se demandait finalement si elle n'était pas peut-être un peu téléguidée par l'administration ou si c'était vraiment une motion qui venait des partis.

M. Righetti lui suggère de poser la question au secrétaire général, afin de savoir s'il a été téléguidé ou pas. Sachant que ce dernier n'est pas signataire de cette motion, cela l'étonnerait qu'il l'ait été.

M. Durand affirme qu'évidemment la réponse est non. En tout cas pas à sa connaissance. Ce qui impliquerait que cela se serait fait en sous-main. Il explique qu'ils ont tout un système de référencement d'incivilités, car il s'agit là carrément d'incivilités. Certes, il partage l'interrogation de M. Tinguely quant à savoir où et quand, mais chaque fois que l'administration fait ce genre de constat, cela fait l'objet d'une fiche d'incivilités et il pense que

ce serait une bonne chose que cette motion soit renvoyée en commission pour qu'ils puissent leur montrer comment ils traitent ce genre de sujets qui sont une vraie préoccupation. Il avoue qu'ils ont tout de même, là, un extrait, ou plutôt un concentré, de ce qu'ils trouvent de pire et qu'il n'a jamais vu cela. Ils reçoivent en permanence des fiches d'incivilités qui informent les trois conseillers administratifs de ce qui se passe, mais il n'a jamais vu autant de chenis, aussi concentré. Il ne doute pas que cela a dû se produire, mais probablement pas tout le même jour.

M. Righetti rassure M. Durand ; ce n'est pas lui qui a déposé ces déchets pour faire des photos. Il est évident aussi que ces photos-là n'ont pas toutes été prises le même jour sinon cela serait vraiment très grave.

M. Jeanmonod informe que leur régie leur a envoyé des photos de leur quartier. Il croit même reconnaître l'emplacement du chemin de la Milice. En effet, à certains moments c'est à peu près cela. Ils ont été rendus attentifs sur le fait qu'il est inadmissible de faire ce genre de saletés. Le concierge trie à chaque fois et regarde s'il y a des adresses. Si tel est le cas et s'il le peut, il remet le chenis devant la porte des intéressés. M. Jeanmonod estime qu'il faut en tout cas faire quelque chose contre ce genre de vandalisme.

Ce que retient **Mme Ruegger**, c'est qu'il y a beaucoup de déchets qui n'ont rien à faire dans ces déchetteries-là. Par contre, le seul côté bénéfique qu'elle y voit, c'est que cela est au moins centralisé quelque part, car le risque serait que ce soit laissé en pleine nature. Il est plus facile de récupérer ces déchets auprès des déchetteries que de les récupérer en pleine nature. Mais il est vrai que le concept mériterait d'être revu.

M. Durand explique que, quand la Commune constate ce genre d'incivilités, elle les identifie, les nomme et les numérote. Les agents vont ensuite essayer d'identifier l'auteur, puis vont essayer de le contacter, ce qu'ils font en général, pour comprendre ce qui s'est passé. Quant à la politique répressive (parce qu'ils peuvent adresser des amendes et certaines sont assez salées), Mme Etter qui s'occupe de cela au quotidien se rend compte que ce n'est pas forcément la bonne méthode de procéder, parce que cela braque les usagers et ne les incite pas à mieux faire. L'objectif est quand même d'éviter cela, mais aussi et surtout d'augmenter le taux de recyclage et diminuer la quantité de déchets. Mme Etter constate donc qu'une politique répressive immédiate n'est pas pertinente. M. Durand pense qu'il sera intéressant pour les conseillers municipaux de l'entendre parler du quotidien et voir comment elle réagit. Pour ce qui est de l'analogie faite avec la déchetterie du chemin de l'Abérieu, celle-ci n'est, à ses yeux, pas totalement adéquate parce qu'ils ont à faire, là, à une déchetterie complètement excentrée où de nombreuses personnes viennent d'ailleurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils y ont proposé l'installation d'une vidéo surveillance, qui a permis d'attraper pas mal de gens. Or, dans les autres déchetteries de la Commune, les personnes qu'ils vont attraper, s'ils vont de l'avant avec cela, seront juste leurs voisins, parce que ce sont des gens d'à côté qui, de temps en temps, sont fatigués, parce que le container est plein, parce qu'il faut trop plier les cartons, les ont laissés comme cela. Il les rend simplement attentifs au fait que ce sont des gens de Plan-les-Ouates. Les seuls qui peuvent être véritablement embêtants et qui pourraient être identifiés, à ses yeux en tout cas, par des vidéos de surveillance, sont effectivement les entreprises, puisque ces dernières doivent gérer leurs déchets. Il appelle donc de ses vœux à ce qu'ils puissent en discuter en commission Infrastructures pour la partie déchets et Sécurité pour la partie traitement de ce genre d'incivilités, puisque les conseillers municipaux n'en connaissent pas la mécanique.

Mme Monbaron rejoint la séance à 21H00.

M. Magnin convient que les images sont éloquentes et qu'effectivement, ce sont des choses qui ne doivent pas arriver. Cependant, comme l'a dit M. Durand, les rapports des personnes qui

tournent dans les lieux pour constater les incivilités ne mentionnent pas de telles situations. Il estime que préconiser immédiatement la vidéo surveillance n'est peut-être pas la solution. Il y a peut-être d'autres mesures à prendre, au préalable, à savoir dans la tournée des déchets. Ils se rendent compte, sur les photos, qu'à 70 % il s'agit de carton et de papier. C'est peut-être la bouche du container qui ne permet pas de les faire rentrer. S'ils peuvent régler certaines choses, peut-être qu'ils régleront déjà un certain nombre de problèmes. Pour les autres déchets, comme les valises, par exemple, il y a les ESREC (ESpaces de REcupération Cantonaux). Il lui semble donc pertinent de renvoyer cet objet en commission, afin de regarder les mesures qui sont prises pour ces problèmes-là, ainsi que le type de déchets pour savoir s'il y a d'autres solutions avant d'arriver à celle des caméras. En prenant des mesures quant aux levées des déchets carton et papier qu'ils peuvent voir sur les images qui leur ont été présentées, ils peuvent déjà régler un bon nombre de ces problématiques. Un renvoi en commission, comme préconisé, est, pour lui, une bonne chose.

M. Farinelli soutient un renvoi en commission avec des 'mais' et des conditions. C'est-à-dire, comme l'a aussi indiqué M. Magnin, il estime que cela doit être lié à des mesures d'accompagnement. Tout d'abord, il ne serait pas logique de mettre des caméras sur toutes les déchetteries de la Commune parce qu'il y a d'autres endroits où des déchets sont déposés. Il faut également penser aux conséquences : s'ils installent des caméras un peu partout, les gens risquent d'aller déposer leurs déchets dans les forêts. Ils voient bien la limitation de l'exercice. Il faut donc que ce soit associé à des campagnes de prévention et pourquoi pas avec les écoles, il s'agit également d'étudier les mesures de répression qui pourraient être aussi accompagnées d'encouragements ou, pourquoi pas, de voir les entreprises 'pincées' faire des actions citoyennes pour la Commune. Ils pourraient également faciliter le ramassage pour ceux qui auraient de la peine à se rendre aux centres de collecte. Il est peut-être aussi besoin d'améliorer et de faciliter encore un peu la vie. Enfin, d'agir un peu sur ces différents leviers, parce qu'il n'est pas convaincu que de mettre des caméras partout soit la solution idéale.

M. Tinguely pense, en effet, que cette motion a l'avantage de poser de bonnes questions, en tout cas de mettre en exergue des incivilités que personne ici ne conteste. La réponse apportée, par contre, de vouloir mettre des caméras de vidéo-surveillance à tous les coins de rue, dans toutes les déchetteries, lui semble cependant excessive. En ces termes, il rejoint très volontiers les propos tenus par M. Magnin. Il est vrai que dans ces déchetteries, le principal problème est l'ouverture des containers. Si les gens amènent leurs déchets à la déchetterie, c'est qu'ils ont la volonté de les jeter, mais il n'y a plus les grands containers comme à l'époque, containers qu'ils pouvaient ouvrir et dans lesquels ils pouvaient mettre tout ce qu'ils voulaient. Les cartons, ils doivent maintenant les plier quasiment à la taille d'une page A4 et quand ils ont des grands cartons, cela est très difficile. Il l'a fait, mais couper son carton avec son cutter, c'est long et fastidieux. Quand les gens arrivent avec une grande valise, ils ne peuvent plus la mettre dans la poubelle car il n'y a que des petits containers basculants. Il pense qu'un des problèmes de ces incivilités c'est aussi les points de collecte qui ne sont pas forcément adaptés à jeter tous ces déchets. Un autre point qu'il voudrait soulever, est la différence qu'il y a dans leur Commune entre les gens qui habitent la zone villas et les gens qui habitent les zones d'immeubles : en zone villa il y a un relevé porte à porte, une fois par mois, pour le verre et le carton. S'ils ont des cartons en zone villa, ils en font un grand fagot avec de la ficelle autour, le stockent dans leur garage, puis le sortent devant chez eux où il est ensuite ramassé. Quand ils habitent dans un immeuble, ils n'ont pas cette possibilité parce qu'il n'y a pas de relevé porte à porte. Ils doivent prendre leurs cartons et les amener jusqu'à la déchetterie, les découper en petits bouts et les mettre dedans. Il n'y a donc pas non plus le même service suivant où ils habitent et il est possible que dans les déchetteries prioritairement destinées aux gens qui habitent les zones d'immeubles, il y ait davantage d'incivilités.

M. Gillet, pour sa part, soutient également le renvoi en commission. Comme l'ensemble de son groupe, il se dit favorable à des mesures complémentaires, car ils ne veulent effectivement pas, n'agir que par répression. Malgré tout, il est personnellement favorable à l'installation de ces caméras de surveillance, estimant qu'il faut être pragmatique sur la question. Ils ont l'expérience de l'Abérieu qui fonctionne et qui montre qu'ils peuvent élucider des cas. Ils ont vu, en commission Sécurité, le nombre de cas élucidés par les apm (agents de la police municipale) qui leur ont expliqué que l'augmentation de l'élucidation des cas était uniquement liée à la déchetterie. Il s'agit d'une minorité de gens qui commettent des incivilités et pour lui, ces personnes ne sont pas excusables. Couper du carton n'est quand même pas compliqué, même s'il faut prendre un couteau ou utiliser un peu de force. Et s'il y a des plus gros déchets, ils peuvent se rendre aux points de collecte cantonaux, sachant que celui de la Praille se trouve à une minute en voiture. A son avis, il suffit aussi d'un peu de bonne volonté. Cette minorité donne une mauvaise image et cela peut décourager les gens qui, eux, font l'effort de débarrasser leurs déchets. Pour pincer cette minorité, il pense que la meilleure solution, en étant pragmatique, sont, en effet, les caméras de surveillance.

M. Monnerat constate qu'ils sont tous d'accord pour parler d'incivilités. Maintenant, il entend qu'il faut adopter des mesures d'accompagnement, comme l'agrandissement des bouches des containers. Or, évidemment, lorsqu'il voit qu'il y a des cartons de télévision de 140 centimètres qui n'ont même pas été découpés, il comprend qu'ils ne rentrent pas dans les containers. A un moment donné, il ne voit donc pas trop ce qu'ils peuvent faire. A son avis, il est indispensable d'installer ces caméras de surveillance et de les installer partout, car le risque serait aussi, s'ils n'en installent que partiellement, de reporter le problème sur les déchetteries là où il n'y en aura pas. Quant au fait qu'il y en ait déjà à l'Abérieu, il n'est pas certain qu'ils n'aient pas récupéré les incivilités de l'Abérieu sur les autres déchetteries de la Commune. Pour lui, cela ferait donc sens de les installer partout et qu'ils arrêtent de dire qu'ils veulent encore trouver des solutions, car les gens qui veulent commettre des incivilités sont, à son avis, incurables.

Pour répondre à M. Tinguely, **Mme Özazman** explique qu'en quartier villas, ils doivent aussi découper les cartons. Ils ne peuvent pas les mettre au bord de la route, mais il y a pourtant des gens qui y déposent carrément des salons et des bibliothèques.

M. Righetti revient sur les propos de M. Tinguely (propos qu'il peut comprendre), mais à la vue de ces images, il n'y a pas que des cartons qui sont peut-être difficiles à mettre dans les containers si ceux-ci sont trop pleins, il y a des meubles entiers, des miroirs, des matelas, des sommiers, etc. Ce qui est plus difficile à mettre dans un container. D'autre part, ce qu'a dit Mme Özazman est correct. Il a aussi le privilège d'habiter en zone villas et ils ont aussi des containers pour les bouteilles, pour les cartons et tout ce qui est papier. Personnellement, il casse tous les cartons qu'il reçoit. Il s'agit simplement d'avoir la volonté de bien faire les choses. Au bout d'un moment, ils ne peuvent pas tout excuser. Il y a effectivement des gens qui se moquent de ceux qui font les choses correctement. A partir de ce moment-là, il estime que la prévention a été faite et qu'il faut, à présent, passer à autre chose.

M. Magnin rappelle (et ce sera également dit en commission), qu'il y avait, à la Voirie, une grande benne pour les cartons. Cette benne était utile et extrêmement utilisée, mais n'est malheureusement plus là parce qu'ils ont fermé. Peut-être serait-ce une des solutions qui pourrait permettre de réduire le problème, en tout cas pour ce qui est du carton. Lorsqu'ils ont organisé, deux fois, le nettoyage citoyen, ils ont pu se rendre compte des déchets qui étaient aussi jetés dans la forêt. Il serait dommage que les gens reviennent à cela. Comme l'a dit M. Farinelli et par expérience, une caméra ne règle rien, mais déplace les problèmes, il faut également penser à cela. Il pourrait donner des exemples (mais ne veut pas faire le débat ici) sur ce

déplacement de problématique qui ne règle pas les soucis. Si une personne veut commettre une incivilité, cela ne va pas régler le problème, elle le fera probablement ailleurs.

M. Gardiol soulève une motion d'ordre parce qu'il ne sait pas très bien ce qu'ils sont en train de faire maintenant. La proposition était de renvoyer cet objet en commission. Il imagine qu'en commission ils pourraient travailler la chose de manière plus approfondie avec des informations plus précises et des options qui pourraient être présentées de manière plus détaillée. Certes, ils pourraient encore discuter pendant une heure du sujet, mais personnellement, il fait une motion d'ordre pour qu'ils passent au vote sur la proposition de renvoi en commission.

A l'issue de ce débat, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal la proposition de renvoi de cet objet en commission Infrastructure et en commission Sécurité.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 07-2017, déposée par le PLR et cosignée par le MCG et une partie du PDC, en commission Sécurité, ainsi qu'en commission Infrastructure, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

6. QUESTIONS

6.1. Séance à Troinex concernant la voie Cottier

M. Favre informe qu'ils étaient plusieurs de ce Conseil municipal à assister à une séance qui a eu lieu à Troinex, concernant la voie Cottier qui est, depuis quelque temps, ressortie des tiroirs. Ils ont reçu, à cette occasion, de nombreuses explications de la part des fonctionnaires de l'Etat, ainsi que du Conseil d'Etat présents. Il a bien senti la volonté de certaines communes d'avancer sur ce dossier, communes qui sont même prêtes à voter les crédits nécessaires à cette réalisation, à savoir la création de deux liaisons routières, la L1 et la L2, en partie couvertes, ainsi que la pression du Conseil d'Etat qui dit disposer de fonds fédéraux, fonds qui seront redistribués dans la région de Zoug et Zurich si les communes genevoises tergiversent trop. Il y a donc une pression assez forte. Or, il n'a pas senti, jusqu'à aujourd'hui, la volonté du Conseil administratif de leur présenter quelque chose. Il suppose que cela est cours car les gens de l'Etat sont soucieux de la position de Plan-les-Ouates qui est déterminante.

M. Magnin lui répond que cela est en cours et devrait leur être présenté au mois d'avril 2017.

7. DIVERS

7.1. Marche sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle – 5 mai 2017

M. Farinelli les informe qu'avec sa casquette de surveillant du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, il organise, le 20 mai 2017, une marche de la Gare Cornavin jusqu'à la frontière. Les personnes qui seraient intéressées par cet événement peuvent s'adresser à lui. Il lui semble qu'il y ait une collision d'agenda avec d'autres activités de la Commune, mais il se permet tout de même de le mentionner.

7.2. Démission de M. Favre de la présidence de la Musique municipale

M. Favre annonce qu'il démissionne de la présidence de la Musique municipale de Plan-les-Ouates après de nombreuses années d'activités. Cela faisait longtemps qu'il attendait ce moment et il a enfin trouvé un successeur. S'il leur en fait part, c'est parce que c'est un petit événement au sein de cette société qui est quand même municipale. Il rappelle qu'il y avait déjà fait dix ans de présidence à l'époque, lorsqu'il était plus jeune. Il était ensuite parti pour deux ans, il y a sept ans, avant de reprendre cette présidence. Il aura donc assuré cette tâche durant près de 18 ans. C'est l'actuel secrétaire qui reprendra ce poste ; il s'agit de M. Xavier Bévant qui est un enfant de Plan-les-Ouates. Ils ont trouvé là une personne de confiance pour reprendre et perpétuer cette activité qui est chère à Plan-les-Ouates.

7.3. Mobilité

M. Jean-Michel Meylan rappelle que plusieurs conseillers municipaux des communes avoisinantes se sont réunis dans cette même salle, afin de parler mobilité, voir ce qu'ils pouvaient éventuellement faire ensemble et quelles pouvaient être les solutions apportées. Cette réunion était assez informelle, mais en même temps tout le monde se rejoint sur un certain nombre de points. Un compte rendu de cette séance a été établi. Il le leur fera parvenir via le secrétariat. L'idée qui est ressortie de cette réunion en dernier lieu est de voir si les communes avoisinantes peuvent avoir une sorte de mot d'ordre ou de phrase un peu percutante à adresser à l'Etat et que l'idée soit un peu la même pour toutes les communes, afin que l'Etat se rende compte que ce n'est pas uniquement Plan-les-Ouates qui n'est pas d'accord, mais que de nombreuses communes alentours partagent son avis. Ce ne doit pas forcément être une résolution, ce n'est pas très formel, mais l'idée est de marquer un peu le coup et de se revoir avec ces communes en espérant que d'autres se joignent à eux début avril 2017.

Pour faire suite à ces propos, **le Président** rappelle qu'ils ont une commission réunie le mardi 28 mars 2017. Il pense que cela va également dans ce sens-là, afin d'adresser quelque chose au futur COPIL.

7.4. Don du sang – 22 mars 2017

M. Magnin annonce qu'au lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 22 mars 2017 aura lieu le don du sang au Vélodrome.

7.5. 'Brûlons le bonhomme hiver' – 24 mars 2017

M. Magnin informe que l'événement 'Brûlons le bonhomme hiver' aura lieu le 24 mars 2017.

7.6. Interprétation des hymnes suisse et ukrainien par la Musique municipale

M. Magnin rappelle le peu de temps de préparation dont a bénéficié la Musique municipale pour accompagner le match Suisse-Ukraine qui s'est déroulé au stade des Cherpines. Pour la parfaite maîtrise des hymnes nationaux suisse et ukrainien, il salue donc le président démissionnaire et son groupe et les en remercie.

7.7. Voyage du Conseil municipal

Dans le cadre du voyage du Conseil municipal, **le Président** explique qu'il aurait aimé leur faire plaisir en les faisant voyager en avion, tôt le matin, afin de voir le lever du soleil sur les Alpes suisses, ce qui aurait été assez extraordinaire. Mais finalement, le temps d'attente à l'aéroport fait que le voyage, entre l'avion et le car de Lugano à Saint-Moritz serait aussi long, voire plus long qu'en train, sans compter qu'il serait plus onéreux. Raisons pour lesquelles il y a renoncé, à contre cœur. Ils se rendront donc à Saint-Moritz en train, ce qui, en termes de finances, leur permettra d'aller un ou deux fois de plus au restaurant. Il a donc opté pour les

saveurs du palais. En résumé, ce voyage sera dédié aux beautés alpestres et engadinoises, aux variétés sportives dans la station de Mühle Sahm et aux diversités culinaires de cette région des Grisons. Il se réjouit énormément de les accueillir dans ce haut-lieu touristique, berceau de nombreuses activités et pour lui, racines familiales. Un programme plus précis et détaillé leur parviendra courant avril 2017. Il remercie ceux qui ne se seraient pas encore inscrits de s'adresser à Mme Melli. Le fait de partir en train permet de différer quelque peu la date butoir, puisque réserver bien à l'avance est moins nécessaire pour le train que l'avion.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H20 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 6 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire ad interim

Roberto RIGHETTI

Le Président

Pierre TORRI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 2 mars**
- b) **Sécurité, prévention et communication du 6 mars**
- c) **Economie et finances du 16 mars**
- d) **Infrastructures et environnement du 20 mars**

Annexe 1)

D 70-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la mise à jour du Plan directeur communal

Annexe 2)

D 71-2017 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'000.- en vue de la refonte du site Internet communal

Annexe 3)

D 72-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 707'000.- pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers

Annexe 4)

D 73-2017 P : Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines

Annexe 5)

M 07-2017 : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

Annexe 6)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 2 mars 2017 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Présentation par M. Nicou Etemad de « Urban Training ».
Il s'agit d'une association qui propose des cours de sport à la population en milieu urbain. Subventionnée par la commune en échange de cours hebdomadaires, de mai à septembre (marche rapide, exercices utilisant le mobilier urbain etc..). L'inscription est ouverte à tous les habitants de PLO, via leur site internet.
Sport City Tour est un nouveau partenariat avec cette association, et sera opérationnel dès septembre 2017. Une application mobile gratuite guide les personnes sur des parcours prévus dans la commune avec différents postes (exercices autour de mobilier urbain).
2. Délibération Tennis PLO D21A-2016 - état d'avancement.
La commission prend acte que l'idéal serait de réaliser la construction définitive du Tennis sur la pièce D, mais à ce jour nous attendons encore les plans définitifs de l'architecte pour l'implantation du Tennis, le début des travaux du tram sont quelque peu bousculés par les diverses oppositions actuelles et il en est de même pour les deux PLQ qui prennent acte en 2017 et 2018, ce qui fait que la délibération pourrait avoir tout son sens dans son exécution. Il est relevé par le conseil administratif que dans l'éventualité de la mise en œuvre de la délibération votée par le CM, les travaux pourraient commencer rapidement dans un délai de 4 mois.
3. Pièce D : Discussion sur cette thématique, surtout sur le fait qu'un programme a été validé par la commission, mais ce dernier devrait avoir un aval plus large et être accepté par la majorité du CM, afin que les discussions puissent avancer ; la faiblesse du dossier c'est qu'en commission culture il existe encore des inconnues dues aussi à la position de la commune de Confignon.
4. Infos diverses :
 - Skate Park inauguration le 6 mai
 - Sportissiplo est en plein remaniement, pouvant déboucher sur une manifestation unique avec la mobilité, à voir....

Le Rapporteur : Roberto Righetti , le 8 mars 2017

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle des commissions

Date et heure : Lundi 6 mars 2017 à 20h00

- Le procès-verbal du 30 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité avec les modifications.
- Monsieur Olivier Valceschini présente le Rapport d'activités 2016 de la Police municipale.
- Les tendances sur les cambriolages, sur les vols et vols de voitures sont en baisse, les vols de deux-roues sont en augmentation sur une année. Mais sur trois ans, toutes les tendances sont à la baisse.
- Globalement, l'ensemble des infractions sur la commune sont en baisse.
- Dans l'ensemble, le rapport est positif.
- La commission profite ensuite de la présence de Monsieur Olivier Valceschini pour poser diverses questions liées à la Police municipale.
- Dans les divers, Monsieur Valceschini fait état de son souhait de voir les locaux de la Police municipale déménager pour des raisons de petitesse.

Le rapporteur : Thomas Veillet le 17.3.2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 16 mars 2017 à 20h00

1. Délibération D 71-2017: Crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F en vue de la refonte du site Internet communal

M. Brunner fait un historique complet du dossier et des appels d'offres qui ont eu lieu en annonçant le lauréat. Il est demandé que le budget présenté soit respecté.

La commission préavise favorablement la délibération par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

2. Délibération D 70-2017: Crédit d'engagement de 200 000 F pour la mise à jour du Plan directeur communal

Il est expliqué la demande en détail, avec l'objectif d'une validation du Conseil municipal fin 2018. Il s'agit d'une révision et non de la réalisation d'un plan complet. Le bureau lauréat est LMLV.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

3. Délibération D 72-2017: Crédit d'engagement de 707 000 F pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce: Promenade tordue et traversée du chemin de Vers

Il est présenté la délibération en indiquant que la commission Infrastructures ne se prononcera qu'après la commission des finances. Les coûts s'élèvent à Frs. 116'000 HT pour la traversée du chemin de Vers et à Frs. 405'000.- HT pour la création du cheminement piétons sur la promenade tordue. Certains membres s'étonnent du coût.

Sur proposition du Président, les membres de la commission décident de ne pas préaviser et de renvoyer cette délibération à une autre séance de la commission des finances.

4. Communications du Conseil administratif :

1. Il est présenté les premiers chiffres des comptes 2016 qui présentent à l'heure actuelle un excédent de revenus d'un peu plus de Frs. 9 mios ;
2. Il est présenté les demandes de dépassements suivantes :
 - a. Frs. 30'000.- sur le compte 3300.314.22 pour le nivellement du terrain de la Butte. **La commission accepte à l'unanimité le dépassement.**
 - b. Frs. 60'000.- pour un Plan de gestion des espaces publics sur le compte 3300.318.00. **La commission accepte par 7 oui, 1 non et 1 abstention la demande.**
 - c. Frs. 40'000.- pour une étude de mise œuvre des propositions de l'OPI pour la ZIPLO sur le compte 099.318.00. **La commission décide de reporter sa décision.**

Le rapporteur : Mario Rodriguez
16 mars 2017

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 21 mars 2017

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT</p>

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : Lundi 20 mars 2017 à 20h00

- 1) MM. Lazzarelli et Corminboeuf nous ont présenté le projet de réaménagement de la promenade Tordue. Après discussion, la délibération D72-2017 : Crédit d'engagement de 707'000 F pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade Tordue et traversée du chemin de Vers a été préavisée **défavorablement par 8 non et 2 abstentions.**
- 2) M. Durand nous a tenu informés de l'avancée des différents projets concernant les Bâtiments, le Génie Civil, l'OPB, les Espaces Publics, les Déchets, l'Energie et la Mobilité.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 20 mars 2017



Législature 2015-2020
Délibération **D 70-2017**
Séance du 21 mars 2017

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 200 000 F pour la mise à jour du Plan Directeur Communal

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption par le Conseil fédéral du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 le 29 avril 2015,

vu l'article 10, alinéa 9 de la Loi d'application de la Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LaLAT L1-30 du 4 juin 1987) qui stipule que « *Le plan directeur communal doit faire l'objet d'un nouvel examen au plus tard trois ans après l'approbation d'un nouveau plan directeur cantonal par le Conseil fédéral* »,

vu les changements intervenus sur le territoire communal depuis 2009 et notamment la mise en place des grands projets des Sciers et des Cherpines,

vu la nécessité pour la Commune de réfléchir au devenir de son territoire dans le respect des grandes orientations proposées par le Plan Directeur Cantonal 2030,

vu le résultat de la procédure d'appel d'offres public sur invitation menée par la Commune et la décision du comité d'évaluation des offres du 19 décembre 2016,

vu l'exposé des motifs EM 70-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération, conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 200 000 F destiné à la mise à jour du plan directeur communal de 2009,
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir le montant net prévu de 200 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2022.

SCA/YG/PhZ – SF/PL - 21.03.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 71-2017**
Séance du 21 mars 2017

DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F en vue de la refonte du site Internet communal

Vu l'évolution technologique et l'utilisation croissante d'Internet par la population et l'administration communale,

vu la nécessité de disposer d'un site Internet communal plus moderne, plus performant et répondant aux besoins actuels en matière de communication,

vu le résultat de la procédure d'appel d'offres publique sur invitation menée par la Commune et la décision du Conseil administratif, validée par la Commission Sécurité, prévention et communication du 30 janvier 2017,

vu l'exposé des motifs EM 71-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 1 non et 2 abstentions

1. D'accepter de réaliser la refonte du site Internet communal.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2017 en dépense supplémentaire, sous la rubrique N° 05.318.
4. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SAG/CZ/DB – SF/PL 21.03.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 72-2017**
Séance du 21 mars 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 707 000 F pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce :
Promenade tordue et traversée du chemin de Vers

Vu le programme de législature 2015-2020,

vu l'exposé des motifs EM 72-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

REFUSE

par 20 non et 2 abstentions

1. De réaliser les travaux de réaménagement de la promenade tordue et de la traversée du chemin de Vers,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 707 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 707 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 707 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2037.

PM/SEE – SF/PL – 21.03.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 73-2017 P**
Séance du 21 mars 2017

PROJET DE DELIBERATION

Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement industrielle et artisanale lors d'une modification de zone en septembre 2010;

Vu le vote lors du referendum sur ce déclassement en mai 2011, aboutissant à un résultat positif;

Vu que la zone de développement industrielle et artisanale se situe pour 1% sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates et 99% sur le territoire de la commune de Confignon ;

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013 ;

Vu les études de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) sur le développement de la zone industrielle et artisanale en 2014 ;

Vu l'enquête publique sur le dossier de Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale N°29968-517-529, qui s'est déroulée du 5 août au 14 septembre 2016 ;

Vu le courrier transmis le 29 juin 2016, présentant les remarques de la Commune sur le dossier d'enquête publique ;

Vu la réponse du Canton dans un courrier du 29 juillet 2016 ;

Vu les courriers de réponses du Canton aux demandes exprimées lors de l'enquête publique, reçus le 24 février 2017 ;

Vu l'exposé des motifs EM 73-2017, de février 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 6, alinéa 3 de la Loi Générale sur les Zones de Développement (LGZD), ainsi qu'à l'article 5, alinéa 2, de la Loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes (LZIAM) ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- **De préavisier favorablement / défavorablement** le projet de Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale sous les réserves suivantes :
 - o **Financement du giratoire d'entrée à la ZDIA** : Les 25% du montant de l'ouvrage qui restent à la charge de la Commune après versement du FIE devront être financés de façon collective, 99% de la ZDIA se situant hors du territoire communal. Aucun démarrage des travaux ne sera effectué par la Commune tant que des accords n'auront pas été trouvés.
Par ailleurs, la Commune de PLO ne prendra pas en charge l'éventuel surplus de financement dépassant le montant qui sera octroyé par le Fond Intercommunal d'Equipement destiné à financer cet ouvrage.
 - o **Assainissement** : le dernier tronçon du collecteur d'eaux usées le long de la pièce A2 bénéficie d'une pente de 0.22% insuffisante pour un bon fonctionnement. Par ailleurs, pour permettre le raccordement de la ZDIA au collecteur d'eaux pluviales de la commune sis sous la route de Base, les calculs hydrauliques devront être fournis rapidement à la Commune ;

SCA/YG – Février 2017 #24'999

**Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal**

Séance du 21 mars 2017

Motion N° xx-2017

MOTION**Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales****Considérant :**

Le peu de respect d'une partie de la population pour les déchetteries mises à sa disposition, pourtant dotées d'informations et de recommandations claires et précises quant à la nature des déchets recueillis ;

Les dépôts de déchets en tous genres ou de matériel encombrant hors des emplacements qui leurs sont dévolus, de plus, souvent en dehors des horaires autorisés ;

Le fait que la Commune a déjà largement informé la population par le biais de son site internet ou de son magazine dédié à la collecte des déchets ;

La mauvaise image donnée à notre Commune qui fait des efforts conséquents en matière de tri et de récupération des déchets ;

Le nombre d'infractions qui demeurent sans suite par impossibilité d'identification des auteurs et ce malgré le travail effectué par les collaborateurs de l'administration communale ;

Les résultats positifs obtenus à la déchetterie de l'Abérieu depuis l'installation d'un système de surveillance des lieux par caméras vidéo ;

Le fait que ces caméras ont pu prouver que des particuliers, domiciliés ou non sur la Commune, mais également des entreprises, utilisent nos déchetteries de façon inappropriée pour se délester de déchets qui devraient être insérés à l'intérieur des containers mis à disposition, ou amenés dans des espaces de récupération cantonaux ;

Les frais et surcoûts engendrés par les levées et les nettoyages supplémentaires nécessités par ces dépôts non conformes ;

La péjoration du sentiment de sécurité, la diminution du sentiment de respect et de bien vivre ensemble de la population exposée à ces tas d'ordures.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. De présenter au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, un projet de délibération permettant l'acquisition et l'installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales, afin de mettre un terme aux agissements récurrents susmentionnés.

Véronique Dubois
Cédric Epenoy
Michel Favre
Pierre-Alain Gaud
Pierre-Antoine Rieben
Roberto Righetti
Thomas Veillet
(PLR)

Alexandra Saas
Francis Valentin
Olivier Monnerat
Roberto Di Giorgio
(MGC)

Philippe Rochetin
Robert Chal
Vincent Gillet

MOTION – EXPOSE DES MOTIFS

Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

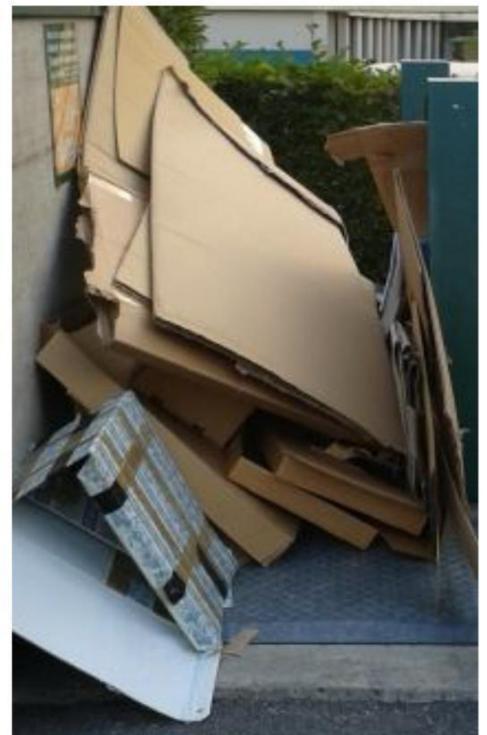
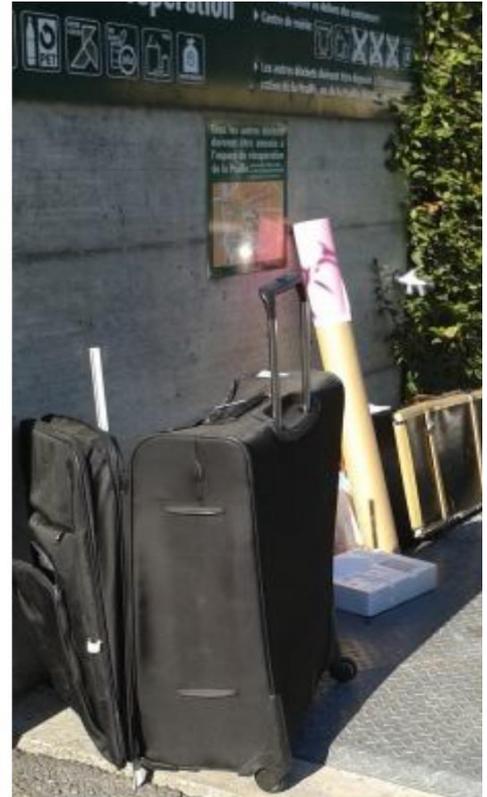
Une image vaut mille mots.

(Confucius Homme d'Etat et philosophe chinois, né en -551).

Haut du ch. de Vers :



Bas du ch. de Vers :





Arare :



Milice :



Migros :



Voirets :



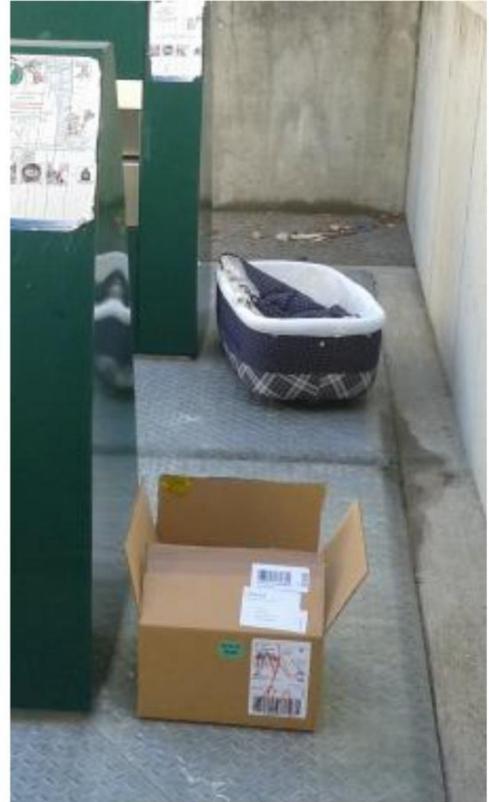
Mère-Voie :



Salle du Vélodrome :



Rte du Vélodrome – immeuble noir :



Rte du Vélodrome - bas :

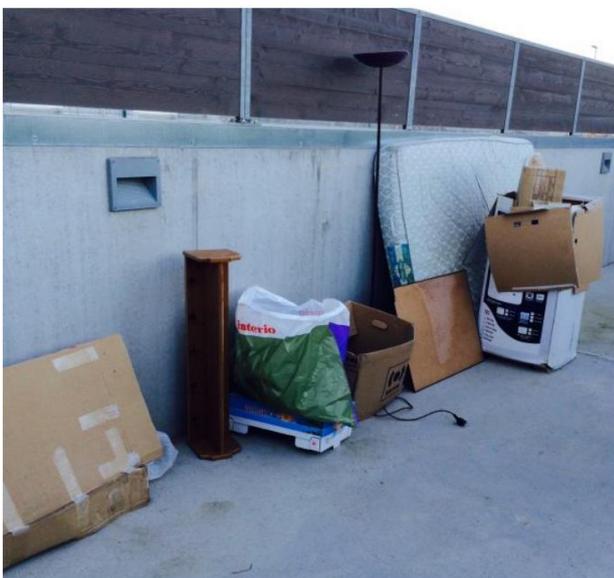


Trèfle-Blanc :





Cherpines :



Exemple résolu à l'Abérieu :



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal

Séance du 21 mars 2017

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 21 MARS 2017**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Torri**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Parking lors des matchs de basket au Sapay**

M. Jean-Philippe Haas, qui n'est pas communié, mais père d'une demoiselle qui fait du basket au sein du Lancy/Plan-les-Ouates basket club, souhaite prendre la parole au sujet des problèmes de parking rencontrés lors des matchs de la nouvelle équipe qui a été créée au sein de ce club, le Genève élite basket. Cette dernière joue dans la salle construite récemment au Sapay (merveilleuse salle multifonctionnelle) et plusieurs matchs de U19 et de ligue nationale A y ont déjà été disputés. Par rapport à cette école, la promotion de la mobilité douce a été faite, ce qui est peut-être une bonne chose. Néanmoins, quand ils reçoivent des équipes du Tessin ou de Winterthur qui arrivent avec des cars de cinquante places, où vont-ils se garer ? La même chose pour leur public qui vient des mêmes provenances. Les gens ne vont pas forcément venir en train, puis en bus ou en tram, ils viennent en voiture. Le problème est qu'il n'y a absolument pas de places au niveau de cette école. Pour leur information, cette équipe, donc l'équipe de Plan-les-Ouates également, est en play-off et fait partie des quatre meilleures équipes de Suisse. Il pense qu'il va encore y avoir des matchs au Sapay et avoue que le parking a été un peu problématique cette saison. L'année prochaine, il va aussi y avoir des entraînements (il profite d'ailleurs d'être ici parce que sa fille s'y entraîne en ce moment-même), ainsi que des matchs. D'ailleurs, il les informe également du fait qu'il y a de très fortes chances pour que les U19 finissent championnes suisses. Parmi cette équipe, six joueuses qui habitent la Commune ou à Lancy font partie de l'équipe suisse et qui représenteront le pays lors des championnats d'Europe. Y aurait-il donc au moins la possibilité, lors de ces quelques matchs programmés, d'ouvrir les trois barres qui se trouvent devant l'entrée de l'école, afin que le public venant de l'extérieur et les grands cars de cinquante places puissent se parquer ? Parce qu'actuellement, ils ne savent absolument pas où s'arrêter et apparemment, la police municipale est passée à plusieurs reprises et a mis des amendes.

Sachant qu'il y a déjà peu de public, il n'est pas agréable de savoir que les gens qui se sont déplacés prennent des amendes le dimanche après-midi.

A l'issue de sa question, **M. Haas** explique, tout à fait en aparté, qu'il est également conseiller municipal dans une autre commune et que cela lui fait très plaisir de voir ces collègues de Plan-les-Ouates mener des débats sereins et constructifs par rapport à d'autres communes, voire même plus grande, en l'occurrence, la Ville de Genève. Il les remercie de l'avoir écouté.

Le Président le remercie de cette intervention. Pour se rendre à peu près une fois par semaine au Sapay pour aller y boire un café, il se rend bien compte qu'il n'y a effectivement aucune place pour garer les cars.

Mme Monbaron remercie M. Haas d'être venu jusqu'ici afin qu'ils puissent vraiment prendre la mesure de ce problème. Elle pense qu'il y a une possibilité qui peut être trouvée au niveau des responsables des secteurs sport des deux communes et le club qui doit avoir un calendrier quand même prévu bien à l'avance, afin qu'ils puissent regarder avec la police municipale pour ouvrir le chemin ces jours-là et faire en sorte que ce problème se règle.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 21H25.